



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cancer

Question écrite n° 94155

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé Mme la ministre de la santé et des sports sur le plan cancer annoncé par le Président de la République il y a un an. Ce plan représente 750 millions d'euros destinés à la lutte contre le cancer, première cause de mortalité en France. De nombreux médecins spécialisés en oncologie considèrent que 80 % des cancers ont une cause environnementale. Il lui demande si elle entend mettre en place dans le plan cancer 2, un volet environnemental avec un contenu significatif.

Texte de la réponse

Le plan cancer 2009-2013 annoncé par le président de la République le 2 novembre 2009, comporte cinq axes, dont un axe prévention-dépistage. Un volet du plan consiste à renforcer la prévention des cancers liés à l'environnement en particulier dans le domaine professionnel. En effet, selon l'Institut national de veille sanitaire (InVS), 5 à 10 % des cancers seraient liés à des facteurs environnementaux. Plusieurs actions du plan sont consacrées au déploiement d'une stratégie pour la lutte contre le cancer lié à l'environnement : l'amélioration du recensement des cancers d'origine professionnelle s'appuiera sur la coordination des bases de données, l'optimisation des outils statistiques existants et sur le croisement des approches par risque, par population et par répartition géo-spatiale. Des campagnes de contrôles de l'application des réglementations auprès de toutes les entreprises seront renforcées en ciblant les cancérigènes les plus utilisés et en faisant évoluer la réglementation. Des recommandations de bonnes pratiques seront élaborées à l'attention des médecins du travail et des médecins traitants pour améliorer la surveillance médicale des travailleurs exposés à des CMR (cancérogènes, mutagènes ou reprotoxiques). Ces actions de prévention des expositions professionnelles s'inscrivent aussi dans le cadre du plan santé travail 2010-2014 et du plan nationale santé environnement 2009-2013. Des consultations spécifiques « cancer professionnel » seront expérimentées et leur intérêt, évalué pour améliorer le diagnostic des étiologies et la déclaration des cancers professionnels. Une information sur les risques liés au radon dans l'habitat sera établie à partir d'un plan de communication réalisé sur trois ans pour augmenter l'indice de notoriété national des dangers liés au radon dans l'habitat. L'exposition aux rayonnements UV est la cause principale des cancers cutanés. Leur prévention s'articule avec les actions du deuxième Plan national santé environnement (PNSE2) dont l'un des objectifs est de réduire les expositions responsables de pathologies à fort impact sur la santé. Le prochain plan chlordécone mettra l'accent sur l'approfondissement de la connaissance de l'étude de l'environnement, l'amélioration de la surveillance de l'état de santé des populations vis-à-vis du chlordécone mais aussi d'autres pesticides. Par ailleurs, un colloque international sur la question des risques environnementaux est en préparation pour 2011.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94155

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 23 novembre 2010, page 12651

Réponse publiée le : 5 avril 2011, page 3455